

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 juin, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 15/06/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 39 Nombre de suffrages exprimés : 48 Votes Pour : 48 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Sentiers d'intérêt communautaire : ajout de deux sentiers au topoguide de Saint-Lary Soulan et la vallée d'Aure N° 2022-57
--	--

Présents (39) :PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, FOUGA Sabine, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CASTERAN David, MALERE Hélène, GIRON Julienne, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, RAHALI Sabine, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, PELIEU Michel, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, OZUN Benjamin, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, MIR André, SALAT Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présent non votant : DUPOUY Marie-France

Absents (14) : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, ESCOULA Bernard (excusé), CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, MUR François, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie (excusée), DELOM Christian, CASCARRE Victor.

Procurations (9) :
PUYAU Maryse à FINES Frédéric
RICARD Louis à SOLANA Michel
RIVIERE Alain à BEYRIE Maryse
PETIT Caroline à DUBERNARD Alain
ROBIN Isabelle à CARRERE Philippe
HELARY Yann à OZUN Benjamin
DARAN René à AIZIER Philippe
NARS Aline à MIR André

M. Pierre ESTRADE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle que les membres du conseil communautaire ont délibéré en séance du 18 janvier 2022 (délibération n°2022-6) afin que les sentiers figurant dans les trois topoguides de la Fédération Française de Randonnées Pédestres et couvrant le territoire de la CCAL soient les sentiers d'intérêt communautaire.

Il rappelle également que les topoguides peuvent faire l'objet d'une révision à l'occasion de leur réédition, généralement tous les deux à trois ans.

La réédition, en année 2022, du topoguide « Saint-Lary-Soulan et la vallée d'Aure » pourrait impliquer l'ajout, à la liste des sentiers actuels, de deux nouveaux sentiers sélectionnés, en collaboration avec la Fédération Française de Randonnée, pour leur intérêt paysager et patrimonial et intitulés :

- « Le circuit des granges » -commune d'Azet – 8,1 Km
- « Le balcon du Rioumajou » - commune de Saint-Lary-Soulan – 3,6 Km.

Le tableau des sentiers du topoguide « Saint Lary Soulan et la vallée d'Aure » serait, par conséquent, modifié dans son kilométrage (sans double comptage) et dans la numérotation des sentiers (n°PR).

Ainsi, le topoguide « Saint-Lary-Soulan et la vallée d'Aure » passerait de 23 à 25 itinéraires et de 171,8 Km linéaires à 181,1 Km linéaires (sans double comptage des portions communes et des retours).

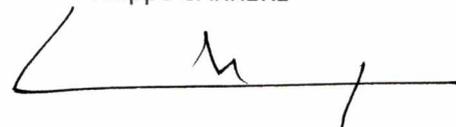
Monsieur le Président propose à l'assemblée d'intégrer ces deux circuits à la liste des sentiers d'intérêt communautaire dont l'entretien, tel que défini dans la délibération n°2019-16 en date du 19 février 2019, revient à la communauté de communes.

Après en avoir délibéré et, **à l'unanimité**, des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- Approuve la proposition d'ajout des deux circuits présentés au topoguide « Saint-Lary Soulan et la vallée d'Aure » et donc à la liste des sentiers d'intérêt communautaire,
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU